

Informations et données personnelles

- **Dates de la pension**

(si les dates ne sont pas précises et que la garde est régulière, les informations et conditions du contrat restent les mêmes)

Du _____ au _____

- **Votre chien**

Nom : _____ Numéro de puce : _____

Date de naissance : _____ Race : _____

Poids en kg : _____

Sexe : ♂ Mâle ♀ Femelle

Stérilisée ou castré : Oui Non Autre (par ex. Castration chimique) : _____

Si ♀ non stérilisée, à quand remontent les dernières chaleurs ? _____

Il porte un : Harnais Collier

!!! Doggies Avenue requiert une laisse courte et non une laisse à dérouleur !!!

- **Alimentation** (veuillez préciser les quantités de nourriture ainsi que le nombre de fois par jour)

Croquettes : _____

Pâté : _____

Votre chien a-t-il droit aux friandises ? Oui Non

Votre chien a-t-il des allergies alimentaires ? Non Oui : _____

- **Santé**

Problème de santé (ancien, actuel, récent) : Non Oui : _____

Médicament : Non Oui : _____

Supporte-t-il la chaleur ? Oui Non

En dehors des sorties sanitaires, de combien de balades votre chien a-t-il besoin ?

1 2 Plus de deux Autre : _____

- **Comportement**

Caractère : _____

S'entend-il bien avec les autres chiens ? Oui Non : _____

Quelle est sa relation vis-à-vis des chats ? Bonne Curieux Chasse Ne sais pas

Quelle est sa relation vis-à-vis des rongeurs ? Bonne Curieux Chasse Ne sais pas

Faire attention, le chien est... : Fugueur Destructeur Chasseur Phobique (orages, feux d'artifices, pétards...) ? Autre : _____

Interdiction (canapé, lit, chambre à coucher, cuisine...) : _____

Autres remarques :

• **Propriétaire du chien**

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Vétérinaire : _____

Contact d'urgence : _____

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et m'engage à signaler tout changement.

Lieu et date : _____ **Signature :** _____

Contrat de garde conditions spéciales

(vous trouverez les conditions générales à disposition sur le site web doggiesavenue.ch)

1. Matériel requis

1. Doggies Avenue exige un harnais ou un collier approprié quant au contrôle du chien (e.g. : si le chien pèse plus de 20kg et tire), ainsi qu'une laisse courte (et non une laisse à dérouleur). Si ce n'est pas le cas, Doggies Avenue se réserve le droit d'utiliser son propre matériel et tout dégât causé à celui-ci sera pris en charge par le propriétaire.

2. Abandon

1. Au cas où l'animal ne pourra être repris le jour prévu dans le contrat, le propriétaire s'engage à prévenir la pension au plus vite. A défaut, 3 jours après l'expiration du contrat, l'animal pourra être confié à une société protectrice ou refuge et tous les suppléments ainsi que le montant de la pension chez Doggies Avenue seront à la charge du propriétaire

3. Dégâts causés par le chien aux objets de Doggies Avenue ou d'autres personnes

1. Dans le cas où la responsabilité de Doggies Avenue n'est pas engagée*, le propriétaire du chien atteste avoir une assurance RC et prend à sa charge tous les dégâts causés par son chien dans la maison et à l'extérieur (griffures, matériel endommagé, ...) ou en dehors de la propriété.

4. Dégâts causés par le chien à ses propres objets

1. Doggies Avenue décline toute responsabilité si le chien endommage ses objets personnels tels que jouets, panier et autres.

5. Dégâts causés par le chien à un autre chien ou à un humain

1. Dans le cas où la responsabilité de Doggies Avenue n'est pas engagée**, le propriétaire du chien atteste avoir une assurance RC si son chien en blesse un autre ou mord une personne.

6. Accident ou maladie contracté chez Doggies Avenue

1. Doggies Avenue traite et promène les chiens de manière à éviter tout accident. Lors de la signature du contrat, vous acceptez les risques inhérents à la pension en groupe libre.
2. Si le chien venait à faire une intoxication alimentaire lors d'une promenade et que Doggies Avenue n'a pas été averti que par exemple, le chien mange tout ce qu'il trouve, alors notre responsabilité n'est pas engagée.
2. La toux du chenil n'est pas obligatoire chez Doggies Avenue, vous acceptez donc le risque que le chien la contracte ici.
3. Le propriétaire s'engage à informer la pension de toute maladie chronique, de blessure ou de problème de santé récent. En cas de problème de santé, Doggies Avenue contactera soit le propriétaire soit le contact d'urgence. Si personne n'est

joignable et que la situation est urgente, le chien sera confié au vétérinaire et Doggies Avenue prendra la décision la plus humaine pour le chien.

4. **Comportement**

1. Le propriétaire s'engage à signaler en toute honnêteté les possibles problèmes de comportement que le chien pourrait avoir. Tout problème non signalé à l'avance et qui mettrait en danger des chiens et humains présents dans la pension entraînera une restitution du chien à son propriétaire ou à son contact d'urgence sans délai et le prix du séjour restera dû.
2. Le chien doit pouvoir rester seul plusieurs heures sans destruction ou vocalises.

*Responsabilité non-engagée si votre chien a des problèmes de destruction ou de comportement connus que vous n'aviez pas déclarés qui peuvent l'amener à endommager des meubles ou à manger mon canapé, vous vous engagez à dédommager la pension pour les dégâts occasionnés.

**Responsabilité non-engagée si votre chien a des problèmes de réactivité connus que vous n'aviez pas déclarés qui peuvent l'amener à mordre un joggeur ou un cycliste par exemple, ou que votre mâle, bien que castré ne supporte pas les mâles entiers.